

SANCHEY

Maxence Gaillard nommé deuxième adjoint



Suite à la démission de Thérèse Berceaux, Maxence Gaillard a été nommé adjoint aux affaires sociales.

Dans la foulée de la démission de l'adjointe aux affaires sociales, Thérèse Berceaux, le maire a proposé, lors du dernier conseil municipal, d'en élire un nouveau et de désigner ses remplaçants dans les différents syndicats et commissions auxquels l'ex-adjointe avait été nommée.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal, à commencer par la succession de Thérèse Berceaux, ancienne adjointe aux affaires sociales devant être remplacée.

Le poste d'adjoint est donc désormais assumé par Maxence Gaillard, qui prendra le numéro 3 dans la hiérarchie communale, le premier adjoint restant Jean-Marc Dautricourt. Le nouveau nommé aura pour compétence l'action sociale et la communication. Il sera épaulé dans sa nouvelle tâche par Eva Colombiano qui a été nommée conseillère déléguée.

En ce qui concerne les différents syndicats et commissions, le poste vacant a vu les nominations suivantes : Jean-François Wust (finances) ; Vanessa Pizard (fleurissement) ; Eva Colombiano (action sociale) ; Eva Colombiano (syndicat scolaire de Golbey) ; Eva Colombiano (commission syndicale) ; la commission urbanisme ne trouvant pas, pour l'heure, de remplaçant.

Acquisition d'un nouveau camion. - Le maire a présenté le dossier pour le changement du camion. Celui-ci, acquis en 2011, a 76 000 km au compteur, mais de lourdes interventions mécaniques,

relativement récurrentes au demeurant, ont été constatées, de sorte que le maire a proposé de remplacer ce véhicule par un camion d'occasion, « dans un très bon état », pour un prix de 39 633 €, une reprise de l'ancien véhicule d'un montant de 9 600 € étant à déduire de la facture. Les élus votaient pour, cependant que Jacques Lemarquis s'abstenait, arguant « le manque réel d'entretien de ce camion. Le prix de la reprise montre bien que ce véhicule a été... maltraité. » Ce que d'autres élus approuvaient...

Tarifs des chapiteaux. - Les tarifs des prêts des chapiteaux communaux ont été décidés. À savoir que pour les associations, tant le 6X3 que les 3X3 sont gratuits. Pour les autres, le prix de la location du 6X3 sera de 50 €/jour, alors que le 3X3 se louera 30 €/jour. La caution reste fixée à 1 050 €.

• **Nomination des garants pour les affouages**

En ce qui concerne la nomination des garants, ceux qui assumaient cette fonction l'année dernière, ont été reconduits, à savoir Jacques Lemarquis, Gérard Cattell et Jacques Morel-Jean. Ceux-ci interviennent auprès des affouagistes en cas de besoin et effectuent la réception des différents lots, une fois ceux-ci terminés.